

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023

Objet
N° 23/09/01
Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Madame Maryvonne ALVARD, 3^{ème} adjointe, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 octobre 2021 fixant les modalités d'application du stationnement payant à Vallorcine ainsi que la délibération du 18 novembre 2021 approuvant la convention de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions pour le recouvrement et des relances pour le paiement des forfaits post-stationnement.

Il convient de renouveler cette convention. Dans le cadre de ce renouvellement, il est proposé de choisir le cycle complet avec la phase amiable et le traitement des impayés.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle que présentée,
- **APPROUVE** le choix du cycle complet,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

